

LE PROJET DE BIBLIOTHÈQUE

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pourquoi ?

Il sert à réglementer les droits et devoirs des usagers et des bibliothécaires.

Comment ?

- adopté et validé par l'assemblée élue;
- affiché dans la bibliothèque;
- communiqué lors de l'inscription;
- lu et signé par l'utilisateur.

Contenu ?

- dispositions générales (qu'est-ce qu'une bibliothèque ?, le service public rendu);
- horaires (au plus proche du quotidien des usagers, pas d'infos sur les horaires scolaires);
- tarifs (gratuité ou non);
- volume et durée de prêt;
- retard et détérioration (définition des pénalités, rachats, remboursements, diverses recommandations et interdictions);
- signature de l' élu.

La réflexion autour de la rédaction d'un règlement intérieur et sa présentation aux usagers sont primordiales car ce document sera forcément un appui en cas de litiges.